

Comment assurer la tranquillité indispensable aux ours des Pyrénées ?

Par Jean Lauzet



En Croatie, la moindre clairière est aménagée en place d'affût où les ours viennent s'alimenter... À leurs risques et périls. Ainsi vont-ils à la rencontre des chasseurs et non l'inverse. © Jean Lauzet

La survie de l'ours dans les Pyrénées est un double défi. Il faut d'une part réduire les causes qui ont conduit à la disparition des ours durant les siècles précédents et d'autre part augmenter les effectifs par l'apport de nouveaux individus pour permettre à la petite population constituée des derniers représentants pyrénéens et des animaux introduits depuis 1996 de prospérer. Le but des propos suivants est de faire le point sur l'impact réel et actuel des principales causes de disparition de l'animal que sont les atteintes à l'habitat et à l'ours provoquées par les activités touristiques, forestière et cynégétiques. En d'autres termes, le milieu pyrénéen permet-il le développement d'une population d'ours où est-il trop dégradé au point que les Pyrénées soient le tonneau des Danaïdes des ours européens ?

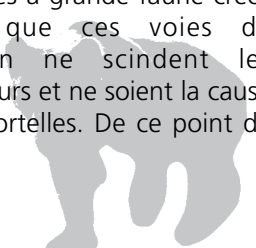
Pour répondre à la question, il faut bien sûr examiner la situation pyrénéenne pour y chercher l'impact des diverses activités humaines ayant un effet sur l'ours. Les éléments incontestables que l'on y trouve sont la mort de plusieurs ours au cours de battues et celle d'un individu écrasé par une voiture. Mais pour savoir si cela signifie que l'activité cynégétique et la circulation routière sont des facteurs limitant pour la survie de l'espèce, il convient de disposer d'éléments de comparaison.

Car, le tourisme, les axes routiers, l'exploitation forestière et la chasse n'affectent pas que les seules Pyrénées et si les ours parviennent, ailleurs, à s'adapter, à ces divers dérangements, ce n'est pas par chance ou par magie. La connaissance toujours plus fine du comportement de l'animal permet de

justifier qu'il est capable de supporter toutes ces perturbations, pourvu qu'elles soient régulées en fonction des saisons et des lieux pour épargner au moins, la catégorie la plus sensible de la population: les femelles accompagnées d'oursons.

Or, un rapide examen comparatif de l'influence de chacun des dérangements énumérés ci-dessus dans les divers pays à ours européens montre qu'en réalité, les Pyrénées ne sont pas plus impactées que les autres.

Sur le plan des problèmes engendrés par les grands axes routiers, force est de constater qu'il en existe partout. Rares sont les passages à grande faune créés pour éviter que ces voies de communication ne scindent les populations d'ours et ne soient la cause de collisions mortelles. De ce point de





Au mois d'août dans les Abruzzes, il est possible d'observer l'ours en plein jour, de loin, sans le déranger.
© Jean Lauzet

vue, les Pyrénées ne présentent donc pas de handicaps particuliers.

« Les ours des Abruzzes sont bien plus que les pyrénéens confrontés aux randonneurs »

Par rapport à l'activité touristique, nous ne sommes pas là non plus les plus menacés. Les ours des Abruzzes sont bien plus que les pyrénéens confrontés aux randonneurs. L'impact négatif de la fréquentation humaine engendrée par cette activité a été démontré en Italie où des mesures ont été prises. En plus d'une petite zone interdite depuis longtemps à toute activité humaine, il est désormais impossible d'emprunter certains sentiers à la fin de l'été, afin de permettre aux ours de profiter sans être dérangés des baies qu'ils mangent à cette saison-là en lisière supérieure des forêts. Localisée dans le temps et dans l'espace cette réglementation illustre l'intérêt de mesures ciblées pour assurer à la fois la tranquillité des ours et la pratique de l'activité humaine concernée.

Pour ce qui est de l'exploitation forestière, les forêts pyrénéennes ne sont pas non plus les seules concernées. Si l'on considère certains secteurs de la taïga d'Europe du nord, il est même

surprenant de constater que l'ours survit dans des forêts de production où, par portions de plusieurs dizaines d'hectares, la quasi totalité de la forêt est coupée à ras, puis laissée tranquille pendant une trentaine d'année avant d'être à nouveau exploitée. Ces vastes milieux uniformes n'ayant que peu à voir avec les Pyrénées, il serait osé d'affirmer que les ours s'accommoderaient chez nous des coupes rases. Par contre, la gestion des forêts slovènes très semblables à la notre, démontrent que les ours sont capables de s'adapter à cette exploitation qui consiste à prélever les plus beaux arbres sans bouleverser le milieu.

Ajoutons que dans ce pays, la création d'un réseau de pistes très dense n'est pas non plus un facteur limitant pour le développement de la population d'ours. Il semble donc raisonnable d'admettre que moyennant quelques précautions, qui ont déjà pu être imposées dans les Pyrénées, l'exploitation forestière de nos montagnes garantisse la tranquillité minimale indispensable aux plantigrades.

La comparaison entre la Slovénie et les Pyrénées est également très instructive pour ce qui concerne la compatibilité entre la présence de l'ours et l'activité cynégétique. Les slovènes chassent certainement tout autant que les Pyrénéens; mais tout à fait différemment. Le territoire de l'ours est ainsi « envahi » de miradors aménagés sur des places de tir où le gibier, dont l'ours, est appâté par de la nourriture. A courte distance et d'une balle le tireur tue l'animal sélectionné sans causer de dérangement notable aux alentours. Au contraire, les battues pratiquées par le chasseur pyrénéen, perturbent les moindres recoins de la forêt pour en effrayer indifféremment tous les animaux qui fuient alors vers les postes de tir où ils passent à toute vitesse. Le tireur n'a pas le temps de choisir l'animal qu'il va tuer, ni même parfois celui de l'identifier. Les

exemples ne manquent pas de confusions entre ours et sangliers ou encore de chasseurs attaqués par des ours défendant leurs petits. Les plantigrades, dérangés en période d'hyperphagie durant laquelle ils constituent les réserves de graisses dont dépendent notamment le développement embryonnaire des futurs oursons, voient ainsi leurs faibles performances reproductrices entamées. La comparaison avec les pays qui pratiquent, comme nous, la chasse en battue, montre que nous sommes les seuls à ne pas avoir pris de mesures sérieuses pour limiter les effets délétères de ce mode de chasse. Les italiens l'ont interdit sur toute la surface du Parc National des Abruzzes qui contient l'essentiel de la population d'ours « marsicain », alors que les espagnols l'ont également sévèrement réglementé dans de nombreuses zones parmi les plus sensibles des monts cantabriques. Il apparaît donc clairement, que l'activité cynégétique telle qu'elle se pratique dans les Pyrénées ne respecte pas les exigences de tranquillité nécessaires à la survie d'une population d'ours et qu'il convient donc d'y remédier. Cela ne signifie pas qu'il faille interdire les battues dans toutes les Pyrénées. En effet, l'impact d'un dérangement dépend beaucoup du lieu concerné, notamment dans les zones à ours des montagnes d'Europe occidentale; car pour un ours, le domaine vital est une mosaïque de secteurs d'importance inégale. Ainsi, dans un milieu aussi uniforme que l'immense taïga du nord de l'Europe, les ours supportent les coupes rases qui affectent des dizaines d'hectares, alors que la même technique provoquerait des dégâts quasi irréversibles si elle était appliquée dans certaines zones de nos Pyrénées, notamment dans quelques bois particulièrement escarpés, qui servent aux ours de refuges et sont régulièrement choisis pour passer l'hiver ou pour l'élevage des jeunes. C'est ainsi qu'il convient de protéger particulièrement ces zones, appelés souvent sites vitaux. C'est pourquoi dans les Pyrénées, sur le sujet sensible de la chasse, il convient d'interdire les battues sur ces secteurs-là, faute de pouvoir le faire sur l'ensemble du massif. (Plusieurs tribunaux français ont récemment estimé que des mesures de protection de l'ours devaient être prises par rapport à la chasse en battue, ouvrant ainsi la voie à la mise en œuvre de dispositions en ce sens.)

« Le milieu pyrénéen apparaît très largement aussi riche et préservé que bien d'autres secteurs d'Europe »

Pour justifier encore la nécessité de limiter les dérangements sur un petit nombre de zones précises, et prouver que cela peut suffire à assurer la tranquillité nécessaire à la survie d'une population d'ours, il faut ajouter que tous les individus ne sont pas également sensibles aux perturbations. Ainsi, face à une perturbation, un mâle adulte saura s'adapter et trouver un lieu de replis où il subviendra à ses besoins. Par contre, une femelle accompagnée d'oursins de l'année aura le plus grand mal à assurer la survie de sa descendance. Là encore, l'impact sera différent selon la saison. En été, l'abondance de nourriture permet aux animaux de trouver un peu partout de quoi satisfaire leur appétit. Par contre, à l'automne, les animaux ont besoin de tranquillité dans les secteurs les plus riches pour se goinfrer et faire suffisamment de réserves pour l'hiver. D'où l'importance de réglementer la chasse qui se pratique justement à l'automne afin d'éviter les dérangements dans ces zones-là.

Avant de conclure, considérons enfin la question de l'effet cumulé des diverses perturbations. On pourra en effet objecter, que si la fréquentation touristique des Pyrénées est plus faible que celle des Abruzzes et l'impact de l'exploitation forestière moindre qu'en Slovénie, il n'y a que chez nous que ces deux dérangements se cumulent, car l'exploitation forestière est très limitée dans les Abruzzes et le tourisme insignifiant dans les forêts à ours slovènes. De ce point de vue-là encore, plusieurs exemples étrangers sont en mesure de nous rassurer. Du moment que sont préservés les secteurs les plus sensibles évoqués ci-



En Suède, l'exploitation forestière bouleverse des régions entières où les ours trouvent pourtant toujours des zones de replis suffisantes. (Au fond, le Parc National de Dalswallen) © Jean Lauzet

dessus, les ours s'adaptent. En d'autres termes, interdire la randonnée et l'exploitation forestière dans les Pyrénées, sans régler la chasse en battue, n'aurait pratiquement aucun intérêt pour l'ours, alors que le contraire garantirait la tranquillité indispensable aux plantigrades.

En conséquence, le milieu pyrénéen apparaît très largement aussi riche et préservé que bien d'autres secteurs d'Europe où survivent d'importantes populations d'ours. A peine faut-il faire

quelques efforts supplémentaires pour limiter le dérangement dû à la chasse en battue. Ainsi, assurer la tranquillité des plantigrades est finalement une tâche tout à fait accessible au regard des activités humaines existantes. Ici comme ailleurs, quelques mesures temporairement et géographiquement limitées, devraient permettre le développement de la population, pour peu que soit relevé aussi, le second défi que constitue le renforcement du trop faible effectif actuel.



Un ours en Finlande © Martine Dallais